



Projet 1415P de la 9^e tranche du Compte pour le développement des Nations Unies:

Renforcer les effets structurants du secteur des ressources minérales dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale

Rapport de l'atelier national de formation 6-8 décembre, N'Djaména, Tchad

Rapporteur: Seign-Goura Yorbana

Consultant national, Tchad

Remerciements

La CNUCED a commandé ce rapport dans le cadre du projet 1415P du Compte des Nations Unies pour le développement: «Renforcement de la capacité des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en vue d'optimiser les liens de production domestique issue du secteur minier».

Ce document a été préparé par M. Yorbana Seign-Goura, consultant, Université de Neuchâtel, Suisse, sous la supervision de Mme Yanchun Zhang, Chef de la Section de la mise en œuvre des politiques et de l'information du Groupe spécial sur les produits de base de la CNUCED, avec les contributions de M. Taro Boel Economiste associé.

Le document a été préparé pour informer les parties prenantes du projet. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site du projet à l'adresse suivante: unctad.org/en/Pages/SUC/Commodities/SUC-Project-1415P.aspx

Clauses d'exclusion

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne sont en aucun cas l'expression d'une opinion quelconque de la part de la CNUCED ou de ses États membres.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières et limites.

Note

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve qu'il en soit dûment fait mention. Un exemplaire de la publication contenant la citation ou la reproduction doit être adressé au Secrétariat de la CNUCED.

Ce document n'a pas été édité.

Contacts

Pour plus d'informations sur le Groupe spécial des produits de base de la CNUCED, veuillez nous joindre:

CNUCED
Groupe spécial sur les produits de base
Palais des Nations
8-14, Avenue de la Paix
1211 Genève 10
Suisse
Tél.: +41 22 917 1648 / 6286
Courriel: commodities@unctad.org
Site Internet: UNCTAD.ORG/Commodities

Mardi 6 décembre 2017

Cérémonie d'ouverture

A l'ouverture de l'atelier, la cérémonie a connu quatre allocutions, celle de son Excellence M. Gomdigue Baïdi Lome, Ministre des mines, de la géologie et des carrières, celle de M. Brahim Souleymane Nourène, le point focal du projet, celle de M. Taro Boel, économiste associé à la CNUCED présentant le projet et enfin la restitution de la mission du consultant international, M. Samuel Safo Tchofo. Cette cérémonie d'ouverture a eu pour modérateur, M. Ahmat Ramat Makaila, attaché de presse au Ministère du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé.

Le Ministre des mines a rappelé l'importance de la mise en valeur des ressources dont dispose le Tchad pour permettre son développement social et économique. Ce qui montre combien le thème de l'atelier revêt un intérêt particulier pour le Tchad. La crise mondiale que traverse le secteur du pétrole et des mines depuis 2014 est par conséquent un défi important à relever. Partant du fait que la CEEAC assure 50% de la production mondiale de cobalt, 25% diamant et 30% du pétrole brut africain, le ministre a rappelé que la mise en valeur de toutes ces potentialités nécessite des investissements aussi bien publics que privés, pour accélérer le processus de développement économique et social des pays d'Afrique centrale riches en ressources minérales. Aussi, a-t-il rappelé que la baisse drastique du cours du baril du pétrole appelle à une utilisation rationnelle de ces ressources. Ainsi, l'atelier, dont le but est de contribuer au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur de production et de gouvernance des ressources naturelles au Tchad, a toute sa raison d'être. Il a aussi souligné que la diversité des thèmes abordés et en particulier la vision sur le climat des affaires, l'économie pétrolière et ses implications locales, l'expérience de l'Equateur, celle du Congo dans le secteur privé, la responsabilité sociale des entreprises, l'accès aux crédits bancaires etc. permettront de redéfinir les enjeux et défis qui se posent aux pays concernés par le projet.

Pour lui, le projet de la CNUCED permettra de renforcer les capacités en termes de gestion des ressources minérales, de formation des cadres, des liens de coopérations régionales et d'accompagnement dans la durée.

Après l'ouverture officielle et le retrait du Ministre des mines, de la géologie et des carrières, la parole a ensuite été accordée à M. Brahim Nourène, Point focal du projet, qui a situé le contexte de l'atelier en faisant un bref historique du projet qui, selon lui, concerne trois pays de la CEEAC à savoir le Tchad, le Congo et la Guinée Equatoriale et devrait durer trois ans à compter de 2015. Il a aussi rappelé les objectifs du projet qui sont:

- Contribuer à développer les capacités des pays bénéficiaires à concevoir et à déployer des stratégies participatives pour créer et renforcer des liens économiques domestiques durables avec les activités liées à l'exploitation minière;
- Sensibiliser les acteurs privés sur la mise en valeur du concept de contenu local et des effets structurants;
- Etablir une feuille de route des activités du projet.

Il a ajouté qu'à ce jour, un groupe de travail est mis en place au Tchad sous la coordination du point focal situé au Ministère du développement industriel, commercial et la promotion du secteur privé. Deux experts sont désignés en la personne de M. Tchafo Safo, consultant international, et de Dr Antoine Doudjidingao, consultant national.

Une étude menée par le consultant international et avec l'appui du consultant national et du point focal a fait une analyse du cadre réglementaire et juridique des politiques publiques existantes et liées aux secteurs minier et pétrolier.

M. Taro Boel, responsable du projet au niveau de la CNUCED s'est réjoui de l'importance accordée par les autorités tchadiennes au projet. Cela se manifeste par leur participation active aux différentes activités du projet ainsi que par leur contribution et les mesures qu'elles ont prises pour faciliter le travail des experts. Il a ensuite montré l'importance du rôle que joue la CNUCED depuis sa création dans le cadre des projets de ce genre avant de souligner le soutien sans faille qu'apporte son institution à la réussite du projet en cours. Il a aussi rappelé que le riche programme des trois jours de travaux a pour but de faire un état des lieux du contenu local dans les secteurs pétrolier et minier au Tchad, en se basant sur les expériences de réussites et échecs de l'Equateur et des efforts faits par le Congo dans le domaine des politiques de contenu local.

L'intervention de M. Samuel Safo Tchofo portant restitution de la mission d'évaluation de l'état des lieux du contenu local au Tchad a clôturé la cérémonie d'ouverture. M. Safo a fait les constats suivants: (i) La gestion des ressources humaines apparaît comme un point faible du contexte tchadien actuel; (ii) La Société des hydrocarbures du Tchad, l'Autorité de régulation du secteur pétrolier Aval (ARSAT) et les Ministères du pétrole et des mines sont les mieux disposés pour la mise en œuvre du contenu local; (iii) Il n'est pas utile de créer une nouvelle institution pour le contenu local mais de s'appuyer sur des institutions existantes; (iv) L'option qui s'offre au Tchad est de soit adopter une nouvelle loi sur le contenu local, soit, d'une part, de modifier une loi existante et, d'autre part, de modifier la structure de l'institution ou des institutions pouvant mettre en œuvre la nouvelle loi en prenant en compte la préférence régionale.

Rappelons que les trois jours de l'atelier, du mardi 6 au jeudi 8 décembre 2016, sont organisés en 10 sessions dont une session récapitulative. Il s'agit de: 1) Climat des affaires au niveau international et au Tchad; 2) Le cycle pétrolier; 3) Effets économiques de l'implication du secteur privé dans les activités pétrolières; 4) L'expérience de l'Equateur dans le secteur pétrolier; 5) L'expérience de la République du Congo dans le secteur pétrolier; 6) La sous-traitance dans le secteur pétrolier et minier; 7) Le soutien bancaire et des autres partenaires pour les activités du secteur pétrolier et minier; 8) Les qualifications requises pour l'emploi; 9) Droit, fiscalité et aspects sociaux de l'exploitation pétrolière au Tchad et; 10) Les grandes conclusions en matière institutionnelle, contenu local et renforcement des capacités.

Session 1: Climat des affaires au niveau international et au Tchad

Composée de trois (3) présentations, cette première session a eu pour modérateur **M. Brahim Souleymane Nourène**, Directeur général adjoint, au Ministère du développement industriel, commercial et de la promotion du secteur privé.

Le premier exposé a été présenté par **M. Talha Mahamat Alim**, Conseiller économique à la Mission Permanente du Tchad auprès des Nations Unies à Genève. Ce module a porté sur *le climat international des affaires comparé à celui du Tchad*. Dès l'entrée en matière, M. Talha a rappelé que le "climat des affaires" fait référence à l'environnement institutionnel du "business" dans un pays. Sur le plan opérationnel, le climat des affaires se conçoit comme l'environnement politique, économique, institutionnel et comportemental, présent et futur, qui affecte la rentabilité et les risques associés aux investissements. On retiendra de cette présentation que l'implémentation des réformes gouvernementales au niveau international, régional et national ainsi que le développement des infrastructures physiques sont des prérequis pour le renforcement du climat des affaires. De plus, un bon climat des affaires dans un pays est un facteur favorisant les investissements directs étrangers notamment dans le secteur privé.

Ainsi, on dénombre un certain nombre d'indicateurs des institutions spécialisées dans la mesure et l'évaluation du climat des affaires, à savoir *Doing Business* de la Banque Mondiale, l'East African Business Climate Index - BCI et *l'Indice Mo-Ibrahim*.

Selon le rapport de classement de 2016 de *Doing Business*, les pays africains occupent la queue du peloton. Tandis que les premières places sont revenues aux pays comme (1) Singapour, (2) la

Nouvelle Zélande, (3) le Danemark etc., du côté des pays africains, le premier dans le classement est l'Ile Maurice (32) suivie du Rwanda. Le Tchad (183) se trouve parmi les derniers pays dans le classement. Néanmoins, la projection de 2017 donne la place 180 au Tchad, ce qui montrera une légère amélioration de son climat des affaires.

Le mauvais état actuel du climat des affaires au Tchad, selon M. Talha est dû aux contraintes relatives à l'administration publique, contraintes liées à l'environnement économique, aux difficultés de financements, et enfin, contraintes inhérentes à l'esprit des opérateurs économiques.

Des pistes de solutions à explorer résident dans la nécessité de coordonner des appuis des partenaires techniques et financiers (PTF) pour la promotion du secteur privé au Tchad, l'amélioration du climat des affaires et la diversification de l'économie Tchadienne. Deux axes stratégiques sont à privilégier à savoir la promotion du secteur privé dont le processus a commencé avec la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2013-2015, qui en a fait la part belle, et l'implémentation des réformes proposées par le Patronat dans son *Livre Blanc* publié en 2006.

Dans sa conclusion, M. Talha souligne que les défis à relever demeurent la concrétisation des réformes engagées pour l'amélioration du climat des affaires sur le plan économique et commercial, et la réduction de la pauvreté.

Mais aussi, a-t-il souligné, l'implication de tous les acteurs dans ce processus de réforme demeure un gage de réussite pour un développement inclusif et durable au Tchad.

M. Allahou Mahamat, de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat a fait une brève présentation du Tchad en mettant l'accent sur son potentiel économique et les opérateurs économiques en activité dans les secteurs pétrolier et minier. Il a relevé que depuis 2004 le pétrole représente plus de 80% des exportations nationales, rendant la balance commerciale nettement excédentaire. Avec la raffinerie de Djarmaya, le pays couvre suffisamment le besoin intérieur en hydrocarbures et l'excédent est exporté vers les pays voisins RCA et Cameroun.

Aussi, avec les revenus pétroliers, des projets de grandes envergures ont été réalisés et d'autres sont en cours (fibre optique, projet d'habitats sociaux, infrastructures routières, sanitaires, scolaires et complexes universitaires et bien d'autres).

Parlant du climat des affaires en général, M. Allahou a rappelé que les indicateurs du rapport *Doing Business*:

- portent sur les réglementations applicables aux petites et moyennes entreprises au cours de leur cycle de vie;
- se basent sur des scénarios types;
- concernent la métropole d'affaire la plus importante de chaque économie;
- portent sur le secteur formel de l'économie.

Malheureusement, ces indicateurs ne mesurent pas les éléments du climat des affaires tels que la stabilité macroéconomique, la corruption, le niveau de qualification de la main d'œuvre, la proximité des marchés, les réglementations spécifiques aux investissements étrangers ou aux marchés financiers.

En guise de conclusion, M. Allahou a indiqué que globalement le Tchad est classé 183^{ème} sur 189 économies évaluées. Les efforts du Tchad par conséquent ont consisté en un engagement de haut niveau avec la création d'un haut comité interministériel chargé du suivi et du contrôle des indicateurs de mesure de la réglementation du climat des affaires (arrêté N°652/PR/PM/2015 du 3

février 2015). L'orateur a aussi recommandé aux autorités tchadiennes de: i) maintenir un effort soutenu dans la mise en œuvre des réformes pour permettre au pays de faire partie des top 10 des pays réformateurs; ii) partager les bonnes pratiques et faciliter l'accès à l'information; iii) communiquer plus et mieux sur les réformes et; iv) mettre en œuvre les recommandations relatives à l'amélioration du climat des affaires du rapport *Doing business 2016*.

M. Saleh Moussa Mikerbi, Conseiller de l'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) a exposé sur *les efforts du gouvernement pour améliorer le climat des affaires au Tchad*. M. Mikerbi a mis l'accent sur les efforts du Gouvernement pour améliorer le climat des affaires au Tchad. Ainsi, il rappelé l'importance des investissements privés, nationaux et étrangers comme levier du développement économique, social et industriel d'un pays. C'est pourquoi, a-t-il justifié, le Tchad a pris des mesures incitatives pour attirer l'investissement. Il s'agit des procédures fiscales, du code douanier et de la charte nationale des investissements qui s'ajoutent à l'acte de l'OHADA, cadre régional des affaires en Afrique. Notons que la charte demeure le principal instrument de promotion des investissements au Tchad.

L'orateur a ajouté que les efforts du gouvernement en vue de l'amélioration du climat des affaires ont consisté à ce jour en ces réalisations:

- Création d'une Agence de promotion des investissements et des exportations (ANIE);
- Guichet unique (GU) de création d'entreprise (Avant la création du GU, 19 procédures, avec la création du GU, 9 procédures);
- Actuellement, il n'y a que quatre procédures (RCCM, NIF, CNPS et attestations ANIE);
- Il y a un engagement de haut niveau avec la création d'un haut comité interministériel chargé du suivi et du contrôle des indicateurs de mesure de la réglementation du climat des affaires (arrêté N°652/PR/PM/2015 du 3 février 2015);
- Publication du décret N°1792/PR/PM/MJDH/2015 portant fixation des dispositions nationales applicables à la forme des statuts et au capital social de la SARL;
- Publication du décret N°1793/PR/PM/MECDT/2015 portant procédures de création, modification, dissolution ou radiation des entreprises;
- Arrêté No 1827/PR/PM/2016 portant création d'un Guichet Unique (de création d'entreprise), qui entérine dans les faits la suppression du CFE (Centre de Formalités d'Entreprise);
- Arrêté No 1828/PR/PM/2016 fixant les tarifs relatifs à la création, à la modification et au renouvellement de l'attestation d'entreprise et;
- Arrêté N° 2549/PR/PM/2015 portant reconnaissance du site web de l'ANIE comme support d'annonces légales.

Plusieurs actions sont encore en perspective à court terme grâce à la forte volonté politique d'améliorer le climat des affaires au Tchad. M. MiKerbi a souligné que l'amélioration du climat des affaires est un processus continu qui nécessite le développement des stratégies de communication sur les réformes et l'analyse comparative pour un meilleur diagnostic du climat des affaires au Tchad.

Session 2: Le cycle pétrolier, Module de Formation Interactif sur le cycle pétrolier (Petrosteps)

Cette deuxième session comprenant une seule présentation, a eu pour modérateur, **M. Samuel Safo Tchofo, consultant international**. Cette session de formation interactive sur le cycle pétrolier (Petrosteps) a permis aux participants de découvrir le cycle pétrolier qui va de la recherche, l'évaluation, au développement, l'exploitation et à l'abandon d'un projet extractif. Pour le besoin de l'exercice, un programme informatique a été conçu à l'aide d'information réelle sur les différents blocs pétroliers au Tchad et installé sur différents ordinateurs portables. En fonction des ordinateurs disponibles, les participants ont été répartis en groupe de dix (10) personnes et ont suivi étape par étape les instructions de l'exercice du consultant international qui consistent à:

1. Choisir un des blocks disponibles au Tchad;
2. Acquérir le permis de recherche;
3. Commencer le cycle;
4. Découvrir les opérations à effectuer;
5. Suivre le budget;
6. Rechercher et classer les opérations éligibles au contenu local;
7. Présenter les résultats par groupe.

L'exercice a permis aux participants de découvrir de fond en comble le cycle pétrolier, d'être confrontés aux enjeux d'investissements, à savoir les décisions d'investir ou non, découvrir les risques liés aux investissements dans le secteur pétrolier et minier, les décisions stratégiques d'abandon ou non d'un investissement compte tenu de l'environnement des affaires.

A chaque étape du cycle pétrolier, les participants ont réfléchi à toutes les activités pouvant être faites en termes de contenu local et donc d'opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques locaux.

La séance a suscité assez d'intérêt de la part des participants mais ces derniers ont déploré le fait que de pareilles formations se fassent dix ans après l'exploitation pétrolière du Tchad.

Mercredi 7 décembre 2017

Session 3: Effets économiques de l'implication du secteur privé dans les activités pétrolières

Cette session a été modérée par **M. Brahim Souleymane Nourène, Directeur général adjoint du Ministère du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé**.

M. Antoine Doudjidingao, consultant national de la CNUCED, a exposé sur *l'économie pétrolière et les implications locales*. Il a précisé les objectifs de sa présentation:

- Présentation de la tendance de quelques indicateurs économiques et sociaux induits par l'exploitation du pétrole et leurs implications économiques et sociales et;
- Montrer les principaux défis de l'amélioration des impacts locaux des activités extractives au Tchad.

L'orateur a fait une entrée en matière par la définition du «pays pétrolier». Pour lui, lorsque 25% du total des exportations du pays sont basées sur l'exportation pétrolière, cette économie est dite pétrolière.

Il a relevé que depuis dix (10) ans d'ère pétrolière au Tchad, plusieurs acteurs se sont mobilisés autour des impacts du projet (partenaires financiers et non financiers, ONGs, et l'Etat). Il a ajouté que, du côté du secteur privé, plusieurs entreprises ont été créées. Une enquête réalisée par l'Institut National de Statistiques Economiques et des Etudes Démographiques (INSEED) en 2015 a dénombré 30 761 entreprises dont 5. 813 créées avant 1990. L'orateur a indiqué ensuite que la mise en place des différents mécanismes réglementaire et institutionnel pour la gestion des revenus (Loi sur la gestion des RP, CCSRP, CPGRP) et de suivi (ITIE- Tchad) et puis du Ministère de l'Assainissement Public et de la Promotion de la Bonne Gouvernance (MAPPBG) ainsi que de la création de l'Inspection Générale d'Etat sont des facteurs déterminants de l'impact du projet au niveau local.

M. Doudjidingao a ajouté qu'avec l'exploitation du pétrole, le budget de l'Etat tchadien est passé de moins de 400 milliards en 2003 à plus de 1 645,75 milliards de FCFA en 2014 avant de retomber à 648,18 en 2016 (LFR2). Cette augmentation des recettes budgétaires montre la prédominance des recettes pétrolières par rapport aux autres sources de revenus de l'Etat. Mais depuis la crise pétrolière survenue en 2014, une baisse remarquable des revenus pétroliers est observable. Il a indiqué qu'en matière d'investissements sur ces revenus, la priorité a été accordée aux infrastructures diverses qui ont absorbé plus de 47% des recettes allouées aux secteurs prioritaires. Par le biais de ces investissements, l'Etat était devenu le premier client des entreprises. Mais avec la crise, les entreprises qui attendaient d'être payées ont eu un recours massif aux prêts bancaires en attendant le règlement par l'Etat de leurs factures. Craignant les risques liés à ces prêts, les banques ont maintenu un niveau élevé de liquidité (85% du total des dépôts).

Abordant les questions de contenu local, l'orateur a noté que la notion n'apparaît pas explicitement dans les textes législatifs et réglementaires existants. Cependant, certaines dispositions reflètent bien le contenu local. Il s'agit de:

- La préférence pour les entreprises tchadiennes (article 24.6);
- L'obligation de former et de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et du personnel tchadien des ministères et des entreprises du secteur privé (article 25.9.1);
- La priorité au personnel tchadien, à compétences égales (article 26.1) et à la formation du personnel (article 26.2);
- L'obligation de contribuer à la formation et au perfectionnement (article 44.1).
- L'emploi, la formation technique et la promotion du Personnel Tchadien (article 69);
- Le transfert de Technologie (article 70);
- La prise en compte des aspects relatifs à la responsabilité sociale des entreprises, la protection et la gestion de l'environnement (article 66);
- Les préférences/privilèges accordés aux entreprises nationales (article 68).

Bien qu'insuffisamment appliquées, ces dispositions ont permis au secteur privé tchadien de participer activement à l'économie pétrolière au Tchad. Néanmoins, des défis sont à relever pour permettre une implication dynamique du secteur privé tchadien dans l'économie pétrolière locale. Ces efforts concernent notamment:

- Le renforcement des Capacités des Entreprises locales à s'impliquer dans toutes les phases du cycle de l'industrie pétrolière;
- La mobilisation des ressources hors pétrole;

- L'absorption des crédits accordés sur les revenus pétroliers;
- L'optimisation des dépenses d'investissements et orientation des dépenses vers des secteurs productifs
- Le renforcement de la gouvernance et l'efficacité du contrôle officiel de la gestion des ressources (Assemblée Nationale, Cour des Comptes, Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétrole, Contrôle Financier, Inspection Générale d'Etat, Agence Nationale d'Investigations Financières, etc.) et;
- La nécessité du contrôle citoyen de l'action publique;

L'orateur a également attiré l'attention sur le risque de surendettement à cause des déficits budgétaires systématiques avant d'encourager la poursuite des efforts de diversification des sources de revenus publics.

Comme perspectives d'une économie pétrolière dynamique, il a invité les autorités tchadiennes à engager des réflexions sur les modalités pratiques de la diversification de l'économie et à encourager les entreprises étrangères à mettre en place des mécanismes qui favorisent le transfert de technologie et de compétences. Le développement du secteur minier (or, ciment, etc.) et la possibilité d'émergence de véritables artisans miniers en tirant des leçons du passé sont à explorer, a-t-il conclu.

Session 4: Expérience de l'Equateur dans le secteur pétrolier

La modération de cette session a été effectuée par **M. Brahim Souleymane Nourène, Directeur général adjoint du Ministère du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé.**

Mme Valérie Commelin, représentante de la Société des Hydrocarbures du Tchad, a exposé sur *les succès de l'exploitation du pétrole en Equateur*. Selon elle, les facteurs de succès de l'exploitation pétrolière en Equateur sont liés aux synergies des politiques mises en place qui consistent en:

- La nationalisation des ressources naturelles et leur valorisation par des entreprises locales (deux compagnies nationales);
- L'inscription de la protection de l'environnement dans la constitution;
- Une politique de diversification énergétique;
- La mise en place des différentes stratégies telles le développement du secteur de l'électricité, le secteur des hydrocarbures (le renforcement des hydrocarbures), la stratégie Optimisation-génération-électricité (OGE) pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre), la mobilisation des professionnels locaux;
- La prise en compte des communautés locales.

En guise de conclusion, elle a relevé que les principaux facteurs de succès en Equateur sont, entre autres:

- La valorisation des communautés locales par des compagnies pétrolières locales;
- La valorisation de l'éducation et des services de santé;
- La mise en place d'une économie sociale de connaissance par la création de la connaissance, la mise en place du code de l'innovation, le transfert de technologie, etc.;

- La répartition égale de la richesse pour sortir de la situation de dépendance par la priorisation du contenu local.

M. Youssouf Hissein Tchaguidi, Chargé de la promotion des énergies renouvelables au Ministère du Pétrole, de l'Énergie, a exposé sur *les échecs de l'exploitation du pétrole en Equateur*. Après une brève présentation de la situation géographique et politique de l'Equateur, M. Youssouf s'est appesanti sur la situation économique du pays avant de pointer les facteurs d'échecs de son exploitation pétrolière. Ainsi, on apprend que l'Equateur est un pays exportateur de pétrole depuis plus de 40 ans avec une économie modernisée mais sous développée. L'Equateur, qui fut longtemps un grand producteur mondial de la banane et du cacao, a vu son économie se transformer dans les années 1970, par la découverte et l'exploitation d'importantes réserves pétrolières. Devenu membre de l'OPEP, il est le deuxième exportateur du pétrole de l'Amérique Latine. A partir des années 1980, la baisse du cours du pétrole sur le marché mondial a entraîné une grave crise économique. Le pays cesse ses exportations d'hydrocarbures pendant 6 mois tandis que le taux d'inflation et de chômage connaissent une forte progression à cause du tremblement de terre de 1987 et l'augmentation de la dette extérieure du pays. A partir de 1990, son économie retrouve un nouvel élan, grâce notamment aux exportations agricoles. L'Equateur a donc quitté l'OPEP en 1992 et procédé à des privatisations et à une libéralisation de ses échanges. L'essor pétrolier a modernisé le pays sans pour autant le sortir de son sous-développement. Il est redevenu membre de l'OPEP en 2007.

On notera également que le secteur des mines représente 35% du PIB, 22% des exportations dans les années 1970. L'essor pétrolier a permis un programme d'industrialisation dans le cadre d'une politique de substitution des importations. La fin des mesures protectionnistes et la libéralisation des échanges dans les années 1990 ont exposé le secteur à la concurrence des produits importés. N'étant plus compétitif sur le marché intérieur, celui-ci s'est tourné dès lors vers l'exportation. Les principales branches industrielles restent l'agroalimentaire, le pétrole (les hydrocarbures et les produits dérivés représentant 14% du PIB) et le tabac.

Les facteurs dits d'échecs de l'exploitation pétrolière de l'Equateur sont liés à la crise de gouvernance, des conflits environnementaux et sociaux et des conflits liés à la défense des espaces protégés dans la région amazonienne.

En 2005, un conflit légal éclata entre *Occidental* et l'État équatorien, au sujet de la dévolution de l'impôt sur la valeur ajoutée par l'entreprise états-unienne. Il se conclut en faveur de l'entreprise en mars 2006, après le rendu d'appel par le tribunal d'arbitrage international de Londres, qui obligea l'Équateur à reverser 75 millions de dollars au titre d'impôts déductibles à *Occidental*. Le conflit avec *Occidental* marque donc le début d'une nouvelle phase dans la gouvernance énergétique équatorienne, caractérisée par un renouveau du nationalisme pétrolier.

Les activités pétrolières en Équateur sont à l'origine d'un nombre incalculable de conflits sociaux, en particulier en Amazonie, où se concentre la majeure partie de la production et où les blocs pétrolifères se superposent souvent dans les territoires indigènes (légalisés ou non) et des espaces naturels protégés. On peut regrouper ces conflits en quatre grandes catégories: les conflits générés par la pollution, les conflits pour des demandes de compensations, les conflits en territoires indigènes et les conflits dans les espaces protégés. Ces conflits ont en commun l'association des organisations indigènes à des groupes écologistes plus ou moins radicaux et des organisations de défense des droits de l'homme. Ils sont marqués par une forte polarisation et ont conduit à des divisions profondes au sein du mouvement indigène national, incarné par la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (CONAIE).

Dans le parc de Yasuni, déclaré comme réserve de biosphère par l'UNESCO en 1989, il a été découvert une réserve de 920 millions de barils du pétrole brut soit 20% des réserves de l'Equateur. Ce parc se trouve dans le territoire héréditaire revendiqué par les peuples indigènes de Huaorani. Au

nom de la préservation de l'écosystème et de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Equateur renoncera à l'exploitation de la réserve mais en contrepartie la communauté internationale doit verser une compensation de 3,6 milliards de dollars sur 12 ans. Seulement 13,3 millions de dollars sur les 3,6 milliards furent collectés, c'est ainsi que le Parlement équatorien a voté l'exploitation de cette zone. L'initiative a été un échec au nom de la lutte contre la pauvreté, en a conclu l'orateur.

Session 5: Expérience de la République du Congo dans le secteur pétrolier

Cette session a également été modérée par **M. Brahim Souleymane Nourène, Directeur général adjoint du Ministère du développement industriel, commercial et de la promotion du secteur privé.**

Mme Inès Féviliyé, Conseillère administrative et juridique au Ministère de l'Economie, du développement industriel et la promotion du secteur privé du Congo-Brazzaville, a exposé sur *le contenu local au Congo et quelques leçons tirées de l'exploitation du pétrole en Equateur.* Pour Mme Féviliyé, le contenu local est appréhendé au Congo comme l'utilisation du tissu industriel local et des compétences locales dans la réalisation des activités économiques dans les secteurs des hydrocarbures, des mines, de l'industrie forestière, des BTP, des services, etc.

Ce sont les retombées directes et indirectes de ces activités sur l'économie nationale, en dehors des taxes, et des revenus perçus par les Etats hôtes, a-t-elle ajouté. En ce qui concerne la faiblesse du contenu local, il y a des causes macroéconomiques et microéconomiques dans les pays africains producteurs de pétrole. Il s'agit de l'insuffisance du tissu industriel national pour absorber toutes les activités d'exploration et de production des hydrocarbures, la haute technicité de ses activités et l'insuffisance des compétences techniques et managériales des entreprises nationales.

Au Congo, il existe des textes relatifs au contenu local depuis le début de l'exploitation pétrolière, dans les années 1970, mais ils n'ont pas été pleinement appliqués, parce qu'ils n'étaient pas suivis de mesures d'accompagnement qui auraient permis aux entreprises nationales d'avoir des qualifications égales aux entreprises étrangères, comme indiqué dans les textes, ou encore de disposer d'une main d'œuvre locale qualifiée et de bénéficier du transfert de technologie de la part des entreprises internationales.

Devant ce constat, une nouvelle approche du contenu local a été adoptée au Congo, notamment avec la Directive du Chef de l'Etat du 15 avril 2013, qui a prescrit la mise en œuvre du contenu local dans les secteurs prioritaires de l'économie, afin de développer le secteur privé national.

Ces secteurs prioritaires sont définis dans le Plan national de développement (2012-2016). Il s'agit des hydrocarbures, des mines, de l'agriculture et l'agro-industrie, la forêt et l'industrie du bois, les BTP, le tourisme et l'hôtellerie et les services financiers.

Une loi sur le contenu local et son décret d'application sont en cours d'adoption. Son dispositif comprendra des mesures de soutien et d'accompagnement des entreprises nationales sur le plan technique, financier et managérial, ainsi que des objectifs de contenu local à atteindre par les entreprises donneuses d'ordre, assortis de plans d'actions de mise en œuvre, et de sanctions, le cas échéant.

Mme Féviliyé a conclu sa communication en déclarant que les pays africains riches en ressources naturelles devraient davantage s'approprier la gestion et le financement de ces secteurs, à l'exemple des pays d'Amérique du Sud, dont les sociétés nationales assurent la grande part de l'exploration et de la production des hydrocarbures. Il s'agit aussi de promouvoir l'expertise nationale et de développer les capacités nationales, au niveau également des infrastructures, afin de densifier le tissu industriel national et de diversifier l'économie.

M. Ali Litho, Attaché juridique au Ministère des Hydrocarbures du Congo, a exposé sur *le contenu local au Congo et quelques leçons de l'expérience de l'exploitation du pétrole en Equateur.*

Il a aussi rappelé les textes liés au contenu local au Congo avant d'insister sur la nécessité de les valoriser par la mise en place de cadre d'exécution et de suivi de ces textes.

M. Ali a fait aussi un rappel de l'expérience de l'Equateur en matière d'exploitation pétrolière en exposant succinctement ses facteurs de succès et d'échecs. Ces facteurs vont de la gestion des ressources naturelles par des compagnies nationales aux impacts environnementaux néfastes sur les populations riveraines.

Session 6: Sous-traitance dans le secteur pétrolier et minier

Cette session interactive a eu pour modérateur, **Talha Mahamat Allim, Conseiller économique à la Mission Permanente du Tchad auprès des Nations Unies à Genève**

Le premier exposé de la session portant sur l'exemple d'Univalor a été présenté par **Dr. Nodjitonon Ngarmaïm, Enseignant-chercheur à l'Université de N'Djaména**. L'orateur a présenté Univalor comme une institution liée à la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées (FSEA) de l'Université de N'Djaména. Univalor bénéficie ainsi des expériences acquises grâce aux accords de coopération de l'Université de N'Djaména avec des institutions de recherches et d'intérêts similaires dans les pays du Sud comme du Nord. Le chercheur a présenté les structures de recherche de sa faculté qui sont entre autres:

- Laboratoire de Recherche sur les Substances Naturelles (LRSN)
- Laboratoire de recherche sur les Energies Renouvelables et les Matériaux Locaux (LERM)
- Laboratoire d'Etude et de Recherche en Techniques Industrielles (LERTI)
- Laboratoire de Recherche en Optimisation, Modélisation et Equations différentielles (LAROME)
- Laboratoire de l'Eau et de l'Environnement (LABEEN)
- Laboratoire de Géologie, Géomorphologie et Télédétection (LAGGT)
- Groupe de Recherche sur les Matériaux Argileux du Tchad (GREMAT)

Univalor travaille avec ces différents laboratoires ainsi que les autres laboratoires de l'Université. Cette dernière compte à son actif des expériences de réalisations telles que:

- La réalisation d'un capteur de puissance du vent pour le pompage hydraulique;
- La réalisation d'une cisaille manuelle;
- La réalisation de l'alternateur Piggott;
- La formation pour la fabrication du moyeu;
- La formation pour la fabrication des disques rotor;
- La formation pour la fixation des aimants;
- La formation pour la fabrication du stator;
- La formation pour la fabrication des pales;
- La formation pour la fabrication d'une éolienne PIGGOT;
- La formation en hydraulique des engins sur la base de KOME5.

Pour **M. Nodjitonon**, les défis à relever par Univalor restent la valorisation des ressources humaines par le renforcement des capacités. Pour ce faire, les perspectives demeurent la signature des conventions avec les entreprises de la place, le soutien des équipes de recherche par les

entreprises sur des thèmes spécifiques, l'acquisition des équipements et consommables des laboratoires, une franche volonté politique des autorités pour valoriser cette institution.

M. Oumar Ali Fadoul, Enseignant à l'Institut National Supérieur de Pétrole de Mao, a exposé sur *Les qualifications techniques et ressources humaines requises*. Il a, dès le premier abord, rappelé que le Tchad est un pays riche en ressources naturelles comme le pétrole, l'or et l'uranium mais leur exploitation nécessite des ressources humaines bien qualifiées. C'est pourquoi, dit-il, son institution s'attèle depuis sa création à cette mission qui est de former les ressources humaines. Créé par Décret n° 279/PR/PM/MESRSFP/2007, portant organisation et Fonctionnement de l'Institut Universitaire de Pétrole de Mao (IUP/Mao), du 16 avril 2007, l'institut est une institution publique au service de la formation du métier du pétrole au Tchad. Il œuvre pour l'apprentissage et la recherche afin de valoriser et de maximiser des connaissances d'ingénierie et de la technologie du domaine du pétrole. Il est en partenariat avec les universités de Liège en Belgique, de Boumerdés en Algérie ainsi qu'avec la raffinerie de Djarmaya et la CNPCIC. Il est par ailleurs membre de l'académie des industries extractives de la CEMAC. Dans sa mission de formation, l'institut a formé 6 promotions dont 4 sont totalement absorbées par le marché d'emploi local. La formation concerne tout le cycle pétrolier et les débouchés sont relatifs à des postes dans les domaines suivant:

- Géologie pétrolière;
- Géophysique;
- Géochimie;
- Ingénierie des réservoirs;
- Forage des puits pétroliers;
- Production et transport des hydrocarbures;
- Ingénierie en corrosion;
- Ingénierie en construction métallique;
- Ingénierie en mécanique des fluides appliqués;
- Ingénierie en génie civil;
- Ingénierie en économiste pétrolière;
- Ingénierie des procédés (raffinage, pétrochimie, etc.);
- Ingénierie de la construction des bacs de stockage des produits et tuyauteries;
- Ingénierie civil;
- Ingénierie en maintenance industrielle;
- Ingénierie en exploitation des installations énergétiques.

Pour M. Oumar, le secteur extractif exige une formation multidisciplinaire, le secteur pétrolier est très capitalistique et risqué et requiert une technologie de pointe et une main d'œuvre hautement qualifiée. La bonne gouvernance et la transparence sont de mise dans ce secteur pour son dynamisme.

Jeudi 8 Décembre 2016

Session 7: Soutien bancaire et des autres partenaires pour les activités du secteur pétrolier et minier

Cette session a également été modérée par **M. Talha Mahamat Allim, Conseiller Economique à la Mission Permanente du Tchad auprès des Nations Unies** et **M. Taro Boel, Economiste associé, CNUCED**.

Le premier exposé a été présenté par **M. Samuel Safo Tchofo, consultant international**. Il porte sur l'*analyse du rapport annuel 2015 d'Esso Tchad*. M. Safo a accordé dix minutes à l'auditoire pour la lecture du rapport annuel d'ESSO-Tchad avant de procéder à une analyse succincte de certains aspects du rapport à savoir la lettre du directeur introduisant le rapport, ainsi que les différentes parties dudit rapport portant sur l'emploi local, le contenu local au Tchad, les revenus pétroliers perçus par le Tchad, les montants des marchés dont bénéficient les entreprises locales, les dépenses de l'entreprise au Tchad en termes de coûts de maintien de la production, etc.

M. Safo a ensuite encouragé les séminaristes à lire ce rapport qui donne des informations importantes sur les activités d'Esso au Tchad.

Ainsi on apprend dans ce rapport que l'année 2015 a été celle de transitions significatives pour EEPCI. La chute des prix mondiaux du pétrole a entraîné des décisions difficiles telles la suspension du forage de nouveaux puits mais l'adoption de nouvelles stratégies pour maintenir la production sur la base de puits existants et d'améliorer la productivité de certains puits arrivés à maturité.

Esso a toutefois réitéré son engagement à maintenir les normes de sécurité, de santé, de protection de l'environnement et de promotion de l'emploi local malgré la situation de crise mondiale du secteur. Aussi, la compagnie fait des efforts pour maintenir de bonnes relations avec les parties prenantes à travers, par exemple, la création de l'Association des Opérateurs Pétroliers au Tchad. Le but de cette association est de mutualiser les efforts pour une gestion dynamique de l'industrie pétrolière au Tchad. ESSO estime qu'à l'avenir les efforts seront faits afin de réduire davantage les coûts d'exploitation et de maximiser la production des champs pétroliers au Tchad.

Dans le rapport, les participants ont découvert la maigre proportion de dépenses consacrées au Tchad en termes de contenu local comparée aux dépenses liées aux autres aspects pour l'entreprise.

M. Yorbana Seign-Goura, Université de Neuchâtel, a présenté *la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur pétrolier au Tchad*. Après un aperçu du concept de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) situant son origine au XIXème siècle avec la révolution industrielle sous la forme du paternalisme de l'époque, son évolution à travers la mondialisation décrite par Bowen (1960), Archie (1970), et la Commission Européenne (2001), un état de lieux de la RSE dans le secteur pétrolier au Tchad a été décliné.

On apprend que la RSE est l'ensemble des obligations sociales, environnementales, obligations en matière de sécurité et d'hygiène au travail. Au Tchad, Essochad, Glencore et la CNPCIC, principaux acteurs du secteur pétrolier au Tchad ont une politique RSE intégrée qui respecte la pyramide de la RSE décrite par Archie Carroll, à savoir la responsabilité philanthropique (discrétionnaire), éthique, juridique et économique. Au sommet de la pyramide se trouve la philanthropie qui se manifeste à travers le secteur pétrolier par l'offre des puits d'eau potable, les greniers communautaires, des entrepôts à céréales, des moulins à farine, des moustiquaires.

Essochad privilégie une politique RSE par la sous-traitance qui consistent à confier des activités RSE à des entreprises locales ou à des ONGs pour exécuter des activités telles les activités génératrices de revenus, les vergers, les rizicultures, le petit jardinage, les crédits, la formation. On déplore cependant le décalage des normes RSE adoptées par les entreprises mères et leurs

succursales au Tchad. Ce fossé révèle le manque de politiques RSE proactives adoptées par les multinationales pétrolières au Tchad et l'absence de département ou section en charge de la RSE dans ces institutions.

En conclusion, le présentateur a souligné que la faiblesse de la RSE réside dans le fait qu'elle est perçue comme un ensemble de normes volontaires et non contraignantes. Cependant, la tendance internationale est aujourd'hui d'avoir de normes qui s'imposent aux entreprises à l'image des négociations en cours pour un traité pour le respect des droits de l'Homme qui devrait s'imposer aux entreprises. Une autre perspective serait d'insérer des clauses environnementales et sociales dans les contrats pour permettre leurs respects par les multinationales, a suggéré le présentateur.

L'exposé de l'auteur a fait l'objet d'un débat houleux entre les participants, certains soutenant que la RSE était pour les pays pauvres, d'autres soutenant que la RSE est une partie intégrante du contenu local et mérite une attention.

Session 8: Les qualifications requises pour l'emploi

Les sessions 8 et 9 ont aussi été modérées par M. Talha Mahamat Allim, Conseiller Economique à la Mission Permanente du Tchad auprès des Nations Unies et M. Taro Boel, Economiste, CNUCED.

M. Teria Sindang, Ministère de la fonction publique, de l'emploi, chargé du dialogue social et du Conseil National du Patronat du Tchad, a présenté *le marché de l'emploi au Tchad*. M. Sindang a défini le marché de l'emploi comme ce vaste espace auquel aspire la population active d'un pays à y exercer un métier avant de faire l'état des lieux du marché de l'emploi au Tchad. Pour lui, l'emploi est au centre des préoccupations des institutions de l'Etat car il peut être comme source d'instabilité ou un agent de développement. Ainsi, au Tchad, la population en âge de travailler est estimée à 6 000 000 de personnes, dont 1 276 000 de personnes occupées. Le taux de chômage est de 22% et touche généralement la classe d'âge comprise entre 15 et 30 ans.

Le secteur primaire, qui représentait 95% de la population active avec une dominance des activités agro-sylvio-pastorales (agriculture, pêche et élevage), n'en regroupe aujourd'hui que 72% à cause de l'exode rural vers les centres urbains. Le secteur secondaire, peu dense et peu diversifié, est essentiellement constitué par les entreprises agroalimentaires (brasserie, cigarette, sucre) et les unités de transformation du coton (coton fibre, huilerie, savonnerie). Le secteur tertiaire occupe près du quart des actifs: le commerce, le transport et l'artisanat, largement informels, représentent aujourd'hui la moitié de la valeur ajoutée.

Le chômage (surtout des jeunes) a surgi à partir de 1990 avec la limitation des recrutements des jeunes à la fonction publique aux seuls secteurs prioritaires (éducation nationale, santé publique et affaires sociales). Ce chômage en augmentation croissante (avec un taux estimé à 5,7%) est la résultante de l'inadéquation entre le système d'enseignement général, professionnel et technique et les besoins du marché du travail.

Avec la limitation de l'intégration à la fonction publique depuis les années 90, la crise dans le secteur pétrolier ces dernières années, le chômage notamment celui des jeunes est en hausse. Il est néanmoins difficile d'avoir une vision claire de la situation actuelle du marché du travail au Tchad. Cela est dû à l'absence d'un système d'information et de collecte de données qui puissent fournir des statistiques fiables. Des données parcellaires fournies par les services publics et privés intervenant dans la promotion de l'emploi, mais qui ne donnent pas une image objective de ce marché existant. La promotion de l'emploi pour les jeunes, femmes et d'autres groupes vulnérables se heurte à de nombreux défis qui tiennent au niveau de l'environnement institutionnel, au niveau des jeunes eux-mêmes, au niveau de la structuration et au niveau des recherches. Des défis à relever vont de l'environnement institutionnel, le faible niveau de connaissances sur la problématique de l'emploi des jeunes, la faiblesse du système des formations professionnelles et techniques, les

difficultés de financement des initiatives, la faible employabilité des jeunes, l'absence de structuration et d'accompagnement.

Des pistes de solutions existent à savoir le renforcement des capacités du personnel et des institutions pour la promotion de l'emploi, la formation des jeunes à l'entrepreneuriat, le développement de certains secteurs de l'économie tchadienne telles les filières gomme arabique et céréalières, a conclu ainsi le présentateur.

Mme Isabelle Djibrine Badjam et M. Mahamat Saleh Loukoui tous deux de l'**Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE)**, ont présenté *Les agences de l'emploi au Tchad et leur contribution au secteur pétrolier*. Mme Djibrine Badjam a souligné l'importance de l'ONAPE au début de l'ère pétrolière, par la fourniture de la main d'œuvre tchadienne dans divers domaines à savoir la construction, les infrastructures. Pour la phase des opérations, ONAPE a exigé le programme de formation qui permettait d'avoir un personnel local travaillant avec un expatrié sur un même poste pour le transfert de savoir-faire. Ce programme permettait d'ajuster des écarts de qualifications qui devraient se combler par la formation sur le terrain (Programme *On The Job Training*).

La mise en place des permis de travail pour la main d'œuvre d'origine étrangère est aussi une tâche de l'ONAPE, qui déplore cependant la concurrence des agences de placements.

Pour Mme Djibrine Badjam, les défis à relever sont l'impréparation du personnel, l'inadéquation de la formation (offre de formation et l'emploi), la vétusté des textes de l'emploi au Tchad (le texte donnait par exemple 20% de recrutement du personnel étranger).

Un débat houleux a suivi les présentations. L'audience a déploré l'utilisation déficiente du permis de travail par l'ONAPE, qui apparaît aux yeux des participants comme un outil stratégique pour la sécurisation de l'emploi aux locaux si elle parvenait à l'utiliser avec parcimonie.

M. Mahamat Saleh Loukoui a fait l'historique de l'ONAPE (Office National Pour la Promotion de l'Emploi), qui à sa naissance en 1960 était l'Office de la Main d'œuvre. Aujourd'hui l'ONAPE est en charge de la promotion de l'emploi, du placement et de l'insertion socioprofessionnelle. L'esprit de la création de l'ONAPE était d'avoir une politique de maintien de bras valides dans le monde rural par le crédit agricole, ce qui est aujourd'hui dépassé, a souligné le présentateur.

Session 9: Droit, fiscalité et aspects sociaux de l'exploitation pétrolière au Tchad

M. Alain Wanda Balimba, Inspecteur des Impôts, Chef de Bureau de gestion des entreprises pétrolières, a présenté *Les textes juridiques qui s'appliquent en matière d'imposition des entreprises dans le secteur pétrolier*. L'inspecteur des impôts a présenté le cadre juridique des opérations pétrolières au Tchad, les obligations comptables des sociétés pétrolières, le régime fiscal des contrats de concessions et le régime fiscal des contrats de partage de production (CPP).

Concernant le cadre juridique des opérations pétrolières au Tchad, deux phases de législations ont été identifiées (avant et après 2007).

Avant 2007, le cadre juridique des opérations pétrolières au Tchad est défini par:

- Ordonnance n° 7-PC-TP-MH du 3 février 1962 organisant les activités de recherche, d'exploitation, de transport par canalisation et le régime fiscal des hydrocarbures liquides et gazeux;
- Code général des impôts;
- Code des douanes CEMAC;
- Convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures conclue le 19 décembre 1988 et ses avenants successifs;

- Convention CNPC;
- Autres Usages généralement admis dans l'industrie internationale du pétrole.

Après 2007, il est régi par:

- La Loi n° 006/PR/2007 du 2 mai 2007 relative aux hydrocarbures (cette loi abroge toute les dispositions antérieures contraires, notamment l'Ordonnance n° 7/PC-TP6MH du 3 février 1962 précitée).
- L'Ordonnance n° 001/PR/2010 du 30 septembre 2010
- Le Décret n° 796/PR/PM/MPE/2010 du 30 septembre 2010 pris en application de la loi pétrolière
- Le Code général des impôts
- Les contrats pétroliers (concession ou contrat de partage de production) + lois d'approbation
- Les Usages généralement admis dans l'industrie internationale du pétrole.

Quant aux obligations comptables des sociétés pétrolières, elles sont régies par des dispositions de la pétrolière dans son article 79 qui dispose:

- Obligation de tenir la comptabilité sur le territoire du Tchad et de transmission sans délai à l'administration des impôts du Tchad
- Obligation de tenir la comptabilité dans la monnaie ayant cours légal au Tchad (article 82 *in fine*)
- Les amortissements sont effectués conformément aux taux fixés au contrat
- Obligation de déposer en 5 exemplaires, auprès du Ministre des finances dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice, la déclaration des résultats accompagnée des états financiers établis conformément au système comptable.

L'inspecteur a donc présenté les différents aspects de la fiscalité pétrolière allant des impôts sur les sociétés aux bonus de signature, les exonérations fiscales et autres allègements tendant à améliorer les charges sur les sociétés pétrolières qui, en retour, devraient favoriser l'emploi local et respecter d'autres éléments des cahiers des charges qui leur sont imposés en contrepartie.

Dans cette session modérée par **Talha Mahamat**, l'exposé présenté par **M. Ali Abbas Seitchi, représentant du Conseil National du Patronat Tchadien**, a porté sur *Le développement des entreprises privées dans le secteur pétrolier*. Abordant le sujet, M. Seitchi a rappelé que *Le livre blanc du patronat Tchadien de 2006* fait un bon état des lieux des atouts et défis du secteur privé au Tchad et donne des voies à emprunter pour la dynamique de ce secteur. Pour lui, en principe, la modernisation de l'agriculture par les revenus pétroliers était un impératif.

Pour booster le secteur privé qui est un grand fournisseur d'emplois au Tchad, **M. Seitchi** suggère le renforcement des capacités par la formation continue, la valorisation de l'expertise locale, l'encouragement de la chaîne de production par un leadership fort. Pour lui, la force de l'économie, c'est la consommation locale et ceci est possible grâce à une bonne gouvernance et une synergie d'action des acteurs impliqués dans le secteur privé.

M. Allah-Adoumbeye Djimadounngar, Juriste et Enseignant-chercheur à l'Université de N'Djaména, a présenté l'exposé relatif aux *Lacunes dans les textes juridiques appliqués au secteur pétrolier*. Dans son propos liminaire, M. Allah-Adoumbeye a rappelé que le Tchad dispose d'une panoplie de législations relatives au secteur pétrolier et minier. Cette législation connaît une

évolution spectaculaire avec une multitude de textes par rapport au secteur minier qui ne connaît que deux textes fondamentaux. Cependant, l'on se pose la question de savoir si la multiplication des textes est synonyme d'une bonne gouvernance dans ce secteur.

Ces textes vont de la Loi Constitutionnelle de 2005, en passant par les codes pétroliers, les décrets, conventions et leurs avenants. Mais selon lui, ils présentent de nombreuses lacunes à savoir:

Premièrement, les activités pétrolières au Tchad ont été régies de 1962 à 2007 par l'Ordonnance n°07/PC/TP/MH du 3 février 1962 où seul le contrat de concession était prévu. Mais les autorités tchadiennes se sont rendues compte que ce modèle de contrat n'était bénéfique qu'aux entreprises disposant des capacités financières, matérielles et techniques (voir l'art. 30). Comme les entreprises du secteur privé tchadien n'ont pas de moyens financiers conséquents pour intervenir dans le secteur pétrolier, elles sont exclues des activités pétrolières. Cette insuffisance pourrait être comblée si la loi prévoyait l'ouverture du capital social des sociétés étrangères concessionnaires à l'investissement local, ajouté le présentateur.

Deuxièmement, la Loi n°006/PR/2007 du 2 mai 2007, relative aux hydrocarbures et l'Ordonnance n° 001/PR/2010 semble apporter une meilleure correction en instituant le modèle de contrat type de partage de production régissant les activités de recherche et d'exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux en République du Tchad et en impliquant expressément les entreprises privées (art.4.1, art.53, art.59, etc.) dans les activités pétrolières. Mais elle ne définit pas avec précision le contenu local.

Troisièmement, le Protocole d'Accord du 07/09/2008 quant à lui, crée une ambiguïté ainsi qu'une confusion avérée entre l'ordonnance de 1962 et la loi de 2007 sur les hydrocarbures. Il ressort expressément du point 3 intitulé le Code pétrolier que: *«L'Etat a adopté une nouvelle Loi N°006/PR/2007 relative aux Hydrocarbures et les Parties reconnaissent expressément que l'Ordonnance n°7/PC/TP/MH du 3 février 1962 relative à la Recherche, à l'Exploitation, au Transport par Canalisations des Hydrocarbures et au régime fiscal de ces activités sur le territoire de la République du Tchad, telle que modifiée par la Loi n°04/PR/97 du 23 juillet 1997, est le cadre légal pétrolier qui s'applique à la Convention de 1988 et ses Avenants et la Convention 2004»*. Cette situation est une contradiction criarde, a déploré M. Allah-Adoumbeye.

Quatrièmement, l'insertion de la redevance statistique dans le Protocole d'Accord du 16/09/2008 crée une situation préoccupante. En effet, dans le point 5 dudit protocole, il est écrit que *«les membres du Consortium acceptent par les présentes une redevance statistique sur leurs exportations de pétrole brut au taux de 1% de la valeur brut exportée pour ce qui concerne la Convention de 1988 et ses Avenants et de 1,5% de la valeur du brut exporté pour ce qui concerne la Convention de 2004. Ce taux rétroagit à la date de la 1ère production et restera fixe jusqu'à la fin de la convention.»*

Cinquièmement, le secteur minier, quant à lui, est régi par deux textes fondamentaux qui sont, la Loi n°011/PR/1995, du 20 Juin 1995, portant Code Minier et le décret n°821/PR/MMEP/1995, du 20 Octobre 1995, fixant les modalités d'application du Code Minier et de la Fiscalité Minière.

L'insuffisance de fond que l'on retrouve dans la loi de 1995 est le manque de la notion de *«contenu local»* en tant que thème majeur de l'enjeu minier et pétrolier qui n'est apparue nulle part dans ladite loi en vigueur. Toutefois la question du contenu local est prise en compte dans le décret n°821/PR/MMEP/1995, du 20 Octobre 1995, fixant les modalités d'application du code minier et de la fiscalité minière. Les aspects suivants ont été pris en compte:

- L'emploi, la formation technique et la promotion du personnel tchadien (article 69);
- Le transfert de technologie (article 70);

- La prise en compte des aspects relatifs à la responsabilité sociale des entreprises, la protection et la gestion de l'environnement (article 66);
- Les préférences/privilèges accordés aux entreprises nationales (article 68);
- Exonération de la TVA sur la construction, l'installation, l'opération, l'entretien et éventuelles extension de la raffinerie à l'exception de l'eau, de l'électricité, etc.;
- Impôt sur les plus-values pendant toute la durée du présent contrat (art.13.1.3);
- Droits de douanes, conformément à l'article 17, pendant toute la durée du présent contrat (art.13.1.4).

Pour M. Allah-Adoumbeye, des perspectives pour la résolution de ces lacunes résident dans la révision des législations pétrolières, l'adoption d'un nouveau Code des hydrocarbures qui abrogera définitivement la Loi de 1962 et textes réglementaires contraires à la Loi et la valorisation du contenu local par une loi.

M. Gadam DjalGadam, Enseignant-chercheur à l'université de N'Djaména, a fait un exposé sur *les aspects méso et microéconomiques de l'exploitation du pétrole*. La présentation de l'économiste Gadam DjalGadam s'est axée sur l'aperçu du contexte économique général du Tchad, l'éclosion du secteur privé au cours de l'ère pétrolière, les obstacles à l'épanouissement des PME/PMI au Tchad, l'évolution du bien-être au Tchad et l'état du déclin du secteur pétrolier et sur le reste de l'économie tchadienne.

Pour M. Gadam, après une décennie d'exploitation pétrolière, le contexte économique du Tchad se présente comme suit:

- La quasi-stabilité politique retrouvée au début des années 2000 a permis l'exploitation et l'exportation du pétrole en 2003;
- Une reprise de la croissance économique qui a atteint un pic de 33,7% en 2004 et le développement du secteur privé grâce à l'éclosion des contrats de sous-traitances liés à l'exploitation du pétrole;
- Le ratio investissement/PIB a légèrement augmenté en 2009 à 19,5% du PIB (5,7% pour le secteur public et 13,8% pour le secteur privé, dont 8,4% pour le secteur pétrolier). Cette évolution peut être attribuée à l'augmentation des investissements dans le secteur pétrolier dont plus de 90% sont des IDE (Perspective en Afrique, 2011). Cette nouvelle situation économique a favorisé l'éclosion du secteur privé et de l'entrepreneuriat au Tchad. Aussi, l'embellie économique enregistrée a induit l'augmentation de la capacité financière des banques (le total du bilan des banques est passé de 355 milliards de FCFA en 2007 à 497,9 milliards en 2010).

Avec l'essor du secteur privé, les opportunités d'emploi se sont multipliées notamment dans les secteurs suivants: industries extractives (72,5 personnes par unité économique), la construction (38,8 personnes par unité économique), les activités financières et d'assurances (13,9 personnes par unité économique), l'enseignement (11 personnes par unité économique).

Cependant, les obstacles à l'épanouissement des PME/PMI au Tchad vont des défaillances du climat des affaires (20% des chefs d'entreprises ont une mauvaise impression sur le climat des affaires, 17% seulement de ceux-ci le trouvent acceptable) à la corruption. On remarque notamment:

- L'accès à l'énergie: 3,7% de la population a accès à l'électricité (ECOSIT 3);
- La fiscalité (trop d'impôt tue l'impôt);

- L'accès au crédit: 95% de crédits accordés sont des crédits de court termes avec un taux d'intérêt moyen 22% (LAEREAG, 2013);
- La corruption qui augmente des coûts de transaction;
- L'exploitation du pétrole a plutôt provoqué une augmentation des inégalités au sein de la population et la croissance économique n'est pas inclusive selon l'économiste;
- Le pétrole fournit en moyenne 75% des recettes budgétaires depuis 2004 et couvre 80% des exportations (BEAC, 2013).

Mais la chute du prix du baril de pétrole au début des années 2015 a eu des conséquences vertigineuses sur l'économie Tchadienne. On observe notamment, la récession aussi bien dans le secteur pétrolier que dans le secteur hors pétrole d'où la faible performance en 2015 (1,8% de croissance, WDI). Pour M. Gadam, la dépendance vis-à-vis du pétrole et la non-diversification de l'économie entraîneraient la malédiction des ressources naturelles.

Pour conjurer cette malédiction, M. Gadam a suggéré la mise sur pieds des mesures restrictives pour contrecarrer la corruption, la facilitation de l'accès à l'électricité, d'œuvrer pour l'implantation des industries agro-alimentaires et explorer d'autres secteurs d'activités pour une diversification réelle et effective de l'économie. Aussi, il suggère d'investir efficacement les revenus pétroliers afin de promouvoir la classe moyenne et améliorer le bien-être de tous.

M. Mahamat Tanko Adoum, représentant de l'**Institut National Supérieur de Pétrole de Mao**, a fait un exposé portant sur *L'adaptation de la Vision Minière Africaine: cas du Tchad*. L'exposé de Mahamat Tanko Adoum s'est axé sur la présentation du contexte des industries extractives en Afrique, tout en donnant un aperçu sur la Vision Minière de l'Afrique (VMA) et de la vision minière au niveau sous régionale.

Pour l'auteur, la Vision Minière Africaine (VMA) a été adoptée en février 2009 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement et constitue une réponse des ministres Africains en charge des mines à la question de la malédiction des ressources naturelles. La VMA représente un schéma directeur novateur, qui va au-delà de l'amélioration des régimes miniers nationaux.

L'orateur a rappelé l'historique de l'exploitation des ressources naturelles en Afrique en indiquant que cette dernière regorge une diversité de ressources, partant du cuivre, de l'or aux diamants. Mais que l'exploitation de ces ressources, notamment le cuivre date, des années 1870. Il a indiqué par ailleurs qu'à la fin du XXe siècle l'Afrique du Sud était devenue un grand producteur de diamants et d'or.

M. Mahamat Tanko Adoum a donc rappelé les objectifs de la VMA qui sont, entre autres:

- corriger les défauts structurels du présent modèle;
- création des liens aux niveaux, national, sous régional et continental;
- transformer le secteur minier enclavé pour qu'il puisse contribuer à une économie africaine industrialisée;
- promouvoir une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minérales.

Il a souligné aussi que les Etats envisagent dans le cadre de la VMA, à court terme, de:

- promouvoir la gouvernance des ressources naturelles;
- améliorer le cadre institutionnel;
- promouvoir le progrès en faveur de l'égalité de genre;
- accroître le niveau et la qualité des données sur les ressources potentielles;

- promouvoir une exploitation minière sûre et responsable;
- améliorer la participation du public dans le secteur minier;
- améliorer les infrastructures physiques, le renforcement des capacités et la Mobilisation des capitaux;
- optimiser les options d'utilisation des terres et promouvoir une bonne gestion environnementale et la responsabilité sociale.

A moyen terme, la vision est de:

- renforcer le respect des normes, des législations, des codes, etc.;
- permettre le développement des infrastructures socioéconomiques;
- assurer la migration latérale/valeur ajoutée en amont et;
- améliorer la chaîne des valeurs et maximiser la diversification des économies.

A long terme, il s'agit de:

- maximiser les effets d'entraînements et multiplicateurs de l'économie locale et;
- permettre une R&D visant le développement des capacités locales pour soutenir le processus d'industrialisation, une économie industrialisée africaine diversifiée, l'intégration dans les blocs économiques régionaux.

La promotion de la VMA dans la perspective sous régionale a pour but de permettre la construction des espaces économiques régionaux, des infrastructures régionales et la sécurité énergétique des grands équipements industriels.

Pour l'orateur, rares sont les pays qui disposent des capacités de formation pour l'ensemble des compétences requises. Dès lors, une collaboration sous régionale est de mise. Ainsi le programme économique régional (PER) permettra une vision partagée en privilégiant la bonne Gouvernance et un environnement des affaires sain ainsi que le développement des infrastructures économiques et l'aménagement du territoire, du capital humain et un marché commun avec une diversification économique.

Ainsi l'adaptation de la vision minière africaine au Tchad se caractérise par les supports législatif et institutionnel du secteur des ressources naturelles. De la loi 011/PR/1995 du 20 juin 1995 portant code minier aux code des investissements, code général des impôts, code des douanes, code du travail, code de l'environnement et au cadre légal des ressources naturelles au Tchad qui se densifie d'année en année.

Aussi, les réalisations telles l'inventaire minier, l'actualisation de la carte des indices miniers, la relecture de la loi n°11 de 1995 portant code minier, la formalisation des mines artisanales sont-elles faites dans le but d'une meilleure valorisation du secteur minier. La relecture du code minier a notamment pour but de corriger les incohérences, d'harmoniser le code minier avec les autres codes régissant les activités minières, de distinguer la convention minière de recherche de celle de l'exploitation, de mettre à jour la fiscalité minière et d'impliquer les investisseurs étrangers.

Le Tchad tarde encore à adopter une Vision Minière de l'Industrie extractive recommandée par la VMA mais le PER pourrait renforcer la capacité de mise en œuvre de la VMA au niveau sous régional avec sa politique d'harmonisation du code minier de la zone CEMAC. La nouvelle approche de développement intégré pour l'exploitation des ressources minières basée sur une forte volonté politique, une bonne compréhension des avantages du secteur minier, la transparence et l'efficacité dans la gestion des revenus est devenue la condition *sine qua none* pour la réussite de la VMA, a-t-il conclu sa présentation.

Session récapitulative 10: Grandes conclusions en matière institutionnelle, de contenu local et de renforcement des capacités

Cette session a été consacrée aux différentes recommandations formulées par les participants aux différentes parties prenantes du secteur minier et pétrolier au Tchad ainsi qu'aux partenaires du projet. Ces recommandations demandent à **la CNUCED et aux autres partenaires techniques et financiers** d'appuyer et renforcer les capacités des institutions gouvernementales dans les secteurs miniers et pétroliers et d'étendre de telles formations aux autres acteurs privés et à la société civile. (voir annexe 1).

Après la lecture des recommandations par une participante, Mme Isabelle Djibrine Badjam, dont une copie a été remise au représentant du Ministre des mines et de la géologie, un discours officiel prononcé par le représentant du ministre du développement industriel, commercial et de la promotion du secteur privé a clos l'atelier. On retiendra de ce discours que le gouvernement a fait des efforts et continue à les faire en vue de la valorisation des ressources naturelles ainsi que pour son développement socioéconomique et durable.

Après avoir énuméré des pistes de solutions qui vont de la bonne gouvernance à la diversification de l'économie locale, le représentant du ministre a souligné que le gouvernement ne ménagera aucun effort pour assurer le suivi des recommandations faites avant de rassurer que c'est un impératif pour la réussite du Projet 1415P de la CNUCED dont l'importance pour les pays concernés n'est plus à démontrer.

Annexe 1: Recommandations à l'issue de l'atelier

Projet 1415P de la 9ème tranche du Compte pour le développement des Nations Unies: Améliorer les liens de développement du secteur des ressources minérales dans les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Atelier de formation sur l'implication du secteur privé dans les activités pétrolières et minières au Tchad, N'Djaména, du 6 au 8 décembre 2016

RECOMMANDATIONS

Préambule

Considérant que l'objectif déclaré de l'exploitation du pétrole est d'utiliser les revenus pour la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration des conditions de vie des populations;

Considérant la volonté affichée du Gouvernement de faire du pétrole et des mines, des instruments de financement du programme d'émergence;

Considérant la nécessité d'investir les revenus issus de l'exploitation des mines dans les secteurs productifs afin de créer des sources diversifiées de recettes pour l'Etat;

Considérant la volatilité des prix pétroliers et la nécessité d'optimiser les autres recettes fiscales;

Considérant le rôle primordial du secteur privé dans le développement économique et social du Tchad;

Considérant les efforts consentis par l'Etat pour améliorer l'environnement des affaires et pour favoriser le développement du secteur privé;

Considérant la faible implication du secteur privé national dans les activités minières et pétrolières;

Considérant les lacunes constatées dans les textes législatifs et réglementaires applicables aux secteurs minier et pétrolier;

Considérant la volonté de la CNUCED à contribuer au renforcement des capacités dans les secteurs pétrolier et minier dans les économies des pays de la CEEAC en vue d'optimiser les effets structurants du secteur;

Considérant la nécessité pour l'Etat tchadien de s'approprier du présent projet en vue d'optimiser ses effets;

Nous, participants à *l'atelier de formation sur l'implication du secteur privé dans les activités pétrolières et minières au Tchad*, organisé par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) en collaboration avec le Ministère du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé, du 06 au 08 décembre 2016 à N'Djaména,

Recommandons ce qui suit:

A. Au Gouvernement de:

1. Elaborer/adapter les politiques minières et pétrolières du Tchad aux besoins du développement du pays tout en veillant à la formation des cadres des différents secteurs pour accompagner lesdites politiques;
2. Appliquer rigoureusement les dispositions de la législation pétrolière et minière en matière de la préférence nationale dans l'accès aux marchés du secteur pétrolier et minier;
3. Veiller au respect rigoureux du code de travail et conventions en vigueur dans le secteur;
4. Impliquer les entreprises des secteurs pétroliers et miniers dans la formation professionnelle au Tchad;
5. Encourager le secteur privé national à investir dans les activités minières et pétrolières;

6. Mettre rigoureusement en œuvre les dispositions de la législation nationale en matière de transfert de technologie;
 7. Veiller à impliquer les cadres compétents dans les futures négociations des contrats pétroliers et miniers;
 8. Encourager et promouvoir la collaboration entre les différents acteurs et institutions de formation et de promotion de l'emploi au Tchad;
 9. Elaborer et mettre en œuvre une loi sur le contenu local assorti d'un plan d'action pour le suivi de son application;
 10. Harmoniser les programmes de formation et d'enseignement supérieur et professionnel en relation avec le secteur pétrolier et minier et mettre à leur disposition les moyens adéquats pour améliorer la qualité de leurs enseignements;
 11. Encourager les entreprises pétrolières et minières à publier et communiquer régulièrement sur leurs activités au Tchad;
 12. Renforcer les mécanismes de contrôle et de suivi des activités des industries extractives au Tchad;
 13. Mettre en place une plate-forme multipartite d'information et de discussions sur les activités minières et pétrolières;
 14. Développer un programme d'appui et de renforcement des capacités des parties prenantes sur toute la chaîne de valeur des industries extractives au Tchad;
 15. Mettre en place au sein des Ministères de Pétrole et Energie, celui des Mines et Géologie une base de données de toutes les entreprises opérant dans le secteur;
 16. Organiser un atelier sur le secteur minier en vue de discuter spécifiquement de l'intégration du secteur minier dans les politiques de développement du Tchad.
- B. A la CNUCED et aux autres partenaires techniques et financiers:**
1. Appuyer et renforcer les capacités des institutions gouvernementales dans les secteurs miniers et pétroliers;
 2. Etendre de telles formations aux autres acteurs privés et des Organisations de la Société Civile.
- C. Aux entreprises pétrolières et minières de:**
1. Accorder des stages pour améliorer la formation et l'insertion professionnelle des jeunes;
 2. Mettre en place un mécanisme approprié en vue d'informer les opérateurs et entreprises locales sur les opportunités d'affaires et des contrats.
- D. A L'ONAPE et aux autres institutions de promotion de l'emploi de:**
1. Mettre en place une base de données sur l'emploi et les compétences existantes.
- E. Aux organisations de la société civile de:**
1. Plaider pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une loi sur le contenu local et de s'impliquer dans le suivi-évaluation.

Fait à N'Djamena, le 08 décembre 2016

Les participants

Annexe 2: Présentations de l'atelier

Les exposés de l'atelier sont disponibles par le lien suivant:

<http://unctad.org/en/pages/MeetingDetails.aspx?meetingid=1246>